

Formulaire à recopier sur papier libre, voir les modalités avec votre notaire ou votre assureur.

Je soussigné..... déclare à la date du n'avoir jamais entendu parler ni du réchauffement climatique, ni des conséquences liées à l'usage de ma voiture, de mon chauffage d'habitation, et des dépenses énergétiques engendrées par mon mode de consommation habituel (aller-retour au supermarché, hypermarché, usage de l'avion pour partir en vacances, piscine individuelle, appareils ménagers divers, transports automobiles variés dans les loisirs). Je déclare en outre n'avoir jamais reçu d'information des médias concernant ces problématiques, ni d'un quelconque groupe ou parti politique à tendance écologique. Ma responsabilité individuelle n'est en rien engagée quant aux futurs problèmes environnementaux de mes enfants.

A.....
Signature

Nos lecteurs nous écrivent

« Mes revenus ne nous permettent pas de souscrire une police juridique suffisamment efficace ! Que dois-je faire ? »

Suivez attentivement les conseils du cabinet **Loki & Olafson** : Si jamais un procès à grande échelle devait être intenté et que vous craigniez d'être incriminé, le meilleur moyen est de réunir quelques preuves concrètes de votre bonne foi. Quelques exemples :

Utilisez le moins possible votre voiture et prenez les transports en commun. Archivez tous vos tickets, elles ont valeur de pièce comptable juridiquement acceptable.

Baissez de 2 ou 3 ° la température dans la maison, mettez un pull. Archivez ensuite toutes vos factures de chauffage pour prouver qu'elles ont diminué (pièce comptable juridiquement acceptable).

Utilisez un vélo, marchez, faites vos courses à proximité de votre domicile (demandez à vos voisins, vos commerçants de vous photographier, si possible avec un journal du jour ouvert devant vous, pour prouver la validité du cliché).

Engagez des travaux d'isolation dans votre foyer (ces travaux donnent accès à un crédit d'impôts !!! N'hésitez pas !).

Loki & Olafson
Conseiller
Juridique
depuis 1957

La Lettre d'information

DOSSIER

Numéro 21

Réchauffement de la planète...
« Mon enfant m'intente un procès ! »



La clause « **préjudice héritier** »
Avez-vous souscrit une assurance ?

Lettre d'information gratuite n° 21
Loki & Olafson international
- conseil juridique -



Créé en 1957 en Suède, le cabinet **Loki & Olafson** s'est spécialisé dans le conseil juridique à l'attention des assureurs privés pour particulier. Aujourd'hui, **Loki & Olafson** lance une grande campagne de prévention dans toute l'Europe. Le risque si rien n'est fait : la faillite de tous les assureurs privés et la ruine de millions de personnes !

Quelques données sur le problème :

Malgré un lobbying forcené auprès de différents ministères, nos cabinets conseils n'ont pu faire taire la communauté scientifique : Désormais l'information circule quant aux effets de l'activité humaine sur le climat. Il devient de plus en plus difficile d'ignorer que, de par nos transports quotidiens en France, **nous contribuons à 22 % au réchauffement climatique**. + 22 % encore par le biais des chauffages résidentiels et de l'activité du tertiaire... Bref plus possible d'incriminer les seuls industriels, puisqu'il est aujourd'hui prouvé que l'ensemble des citoyens, et donc chacun d'entre nous, contribue au phénomène du réchauffement climatique.



Quel est le danger ?

Il est à craindre que les jeunes générations **ne comprennent pas nos choix énergétiques actuels**, encore moins le concept de confort minimum auquel chaque citoyen peut désormais prétendre (une voiture avec climatisation par habitant, une température de 20° dans chaque habitation, la possibilité de partir en vacances par avion n'importe où à de petits tarifs, etc.)

Le véritable risque pour vous ? Un ruineux procès !

Il est à craindre que dans 10, 20, 30 ans, **les jeunes générations intentent un procès** à une partie ou à l'ensemble des citoyens plus âgés (vous personnellement qui auriez pu potentiellement, en temps et en heure, agir à votre échelle pour réduire les effets du réchauffement climatique)



Car le jour où nos enfants ressentiront les premiers effets de nos choix énergétiques, (sécheresses, canicules et tempêtes à répétition, hausse du niveau des mers, hivers plus rigoureux), qui nous dit qu'ils ne se retourneront pas vers nous avec cette question :

Qui est responsable ? Toi Papa ? Toi Maman ?



c'est la garantie de la tranquillité en toute circonstance !

Une couverture juridique adaptée : La clause « préjudice héritier »

Loki & Olafson vous propose un nouveau système d'assurance, pour pouvoir dormir tranquille !

Bien sûr personne ne souhaite voir son enfant intenter un procès à ses parents. C'est pour cela qu'il est temps de réagir en souscrivant une couverture juridique correcte qui, en temps voulu, vous évitera bien des désagréments, et vous permettra de profiter en paix de votre retraite.



Comment procéder ?

En contactant votre assureur ou votre notaire, afin de faire valider le document proposé au verso. Bien sûr votre assureur ou votre notaire pourra vous soumettre son propre formulaire si jamais il en a déjà conçu un. Les tarifs varient en fonction des différentes compagnies.

Le principe de la clause « préjudice héritier »

Ce document, facile d'accès et très rapidement utilisable, vous permet de dégager votre responsabilité individuelle quant aux différentes catastrophes climatiques qui pourraient survenir dans les 30 prochaines années. En temps voulu, vous n'hésitez pas, afin de compléter votre argumentaire, à accuser les politiques qui n'ont rien fait (comme d'habitude), et les médias qui n'ont pas su tirer la sonnette d'alarme à temps !